

DECISION NO 6
DE L'ASSEMBLEE GENERALE DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION
“CHAMBRE DE COMMERCE ET INDUSTRIE FRANCE-ALBANIE”

Aujourd'hui, le 29.04.2021, en ligne, a eu lieu, l'Assemblée Générale de la Chambre de Commerce et d'Industrie France-Albanie, avec l'**Ordre du jour**:

1. Enregistrement : identification par la notaire. Quelques Informations techniques : B Kazhani
 2. Introduction du Président Julien Roche
 3. SE Ambassadrice de France, Madame Elisabeth Barsacq
 4. Décision de prolonger de douze mois la durée du mandat des membres du CA en exercice
 5. Bilan d'activités 2020 et Stratégie de la CCI pour l'année 2021-2022
 6. Rapport moral et financier 2020
 7. Introductions des candidats
 8. Elections des membres du Conseil d'Administration 2021 2023 (*en ligne vote à bulletin secret*)
 9. Questions diverses
- ▶ L'Assemblée a organisé ses travaux sous la direction du Président, M. Julien Roche, Secrétaire de l'Assemblée Blerina Kazhani, Directrice exécutive de cette association, ainsi qu'en présence du notaire de la Chambre des notaires de Tirana Lorena Shkjezi Karafili.
 - ▶ 38 membres ont participé à l'Assemblée, dont quatre sont partis avant le vote des organes du Conseil d'administration de l'Association et n'ont pas participé à l'adoption des modifications statutaires.
 - ▶ Le Président de cette réunion a accueilli les participants et a présenté l'ordre du jour.
 - ▶ Le président donne la parole à la SE Ambassadrice de France, Madame Elisabeth Barsacq en tant que Présidente d'honneur de la Chambre
 - ▶ Puis son Directeur exécutif Blerina Kazhani a présenté un compte rendu des activités de l'association pendant 2020
 - ▶ Le Trésorier, M. Teit Gjini, a présenté aux participants de l'Assemblée le rapport financier annuel 2020
 - ▶ Après ces présentations, la réunion a été suivie par l'article suivant : Décision de prolonger de douze mois la durée du mandat des membres du CA en exercice

L'Assemblée a adopté par la majorité absolue de 34 voix la Décision de prolonger de douze mois la durée du mandat des membres du CA en exercice

- ❖ Le Président propose de modifier ARTICLE 15, 16 et 19

15. « *La gestion des affaires de la CCIFA est confiée au Conseil d'Administration non rétribué, composé de membres élus par l'Assemblée Générale, au nombre de 7 au moins et de 9 au plus.*

16. « *Les candidats au poste de 1 Président, 3 vice-présidents, 5 administrateurs dont 1 Administrateur-Trésorier sont proposés au vote de l'Assemblée Générale* ».

18. *En cas de vacance, par suite de démission, décès ou autre cause, le Conseil d'Administration devra s'adjoindre provisoirement un nouvel administrateur suivant la liste des élections précédentes pour atteindre le nombre minimum de 7 jusqu'à la prochaine Assemblée Générale.*

19. *« Tous les deux ans, l'Assemblée Générale choisit au scrutin secret : un Président, trois vice-Présidents, et 5 administrateurs dont un Administrateur-Trésorier »*

L'Assemblée a adopté par la majorité absolue de 34 voix la modification des statuts comme ci-dessus (articles 15, 16, 18 et 19 des statuts)

Il a été ensuite suivi par la présentation des candidats aux postes de membres du conseil d'administration dans l'ordre suivant:

Julien Roche
Zgjim Mita
Jean Alain Jouan (absent, représenté par Zj. Blerina Kazhani)
Patric Pascal
Diana Ylli
Florian Hasko
Eni Kalo
Gjergj Themeli
Odhise Zoto

À la fin de leurs présentations, le notaire Lorena Shkjezi Karafili a fait un dernier contrôle des participants et a re-expliqué les bulletins des votes. Les membres ont voté les organes du Conseil d'Administration

À la fin du vote, le Notaire assiste par le technicien et la directrice exécutive de la CCIFA, a numéroté les votes et a déclaré les résultats

- Participation aux votes 34 membres.
- Bulletins de vote valides 34.
- Bulletins de vote pas valides 0.

❑ RESULTATS DES GAGNANTS:

- | | |
|-----------------------------|--|
| 1. Président | M. Julien Roche |
| 2. Trésorier | M. Diana Ylli |
| 3. 3 vice-présidents | M. Zgjim Mita
M. Jean Alain Jouan
M. Patrick Pascal |
| 4. Administrateurs | M Florian Hasko
Mme. Eni Kalo
M. Gjergji Themeli |

À la fin de la certification des résultats par la Commission, le notaire Lorena Shkjezi Karafili, a fait connaître à l'Assemblée les élus selon les postes.

En conclusion, l'Assemblée Générale

A DECIDEE

***D'adopter l'ordre du jour et la proposition des modifications aux statuts de l'association «
Chambre de Commerce et d'Industrie France-Albanie » comme ci-dessous :***

De modifier l'article 15 des statuts. « *La gestion des affaires de la CCIFA est confiée au Conseil d'Administration non rétribué, composé de membres élus par l'Assemblée Générale, au nombre de 7 au moins et de 9 au plus.*

De modifier l'article 16 des statuts « *Les candidats au poste de 1 Président, 3 vice-présidents, 5 administrateurs dont 1 Administrateur-Trésorier sont proposés au vote de l'Assemblée Générale ».*

De modifier l'article 19 des statuts « *Tous les deux ans, l'Assemblée Générale choisit au scrutin secret : un Président, trois vice-Présidents, et 5 administrateurs dont un Administrateur-Trésorier.... »*

L'Assemblée a élu ses organes de Direction comme ci-dessous :

1. Président	M. Julien Roche
2. Administrateur-Trésorier	M. Diana Ylli
3. 3 vice-présidents	M. Zgjim Mita M. Jean Alain Jouan M. Patrick Pascal
4. Administrateurs	M Florian Hasko Mme. Eni Kalo M. Gjergji Themeli

D'autoriser M. Julien Roche et Mme Blerina Kazhani, de suivre la procédure d'enregistrement au tribunal de district de Tirana de cette décision de l'Assemblée avec toutes les modifications, ainsi que de déposer auprès de ce tribunal les statuts de l'Association avec les changements respectifs.

Fait à Tirana, le 30.04.2021

Le président de l'Assemblée Générale
Générale
Julien Roche

Le secrétaire de l'Assemblée
Blerina Kazhani